

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2023

TRANSPOSITION DE L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 144

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 10 et 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement lève le gage prévu par les amendements adoptés en commission qui visaient à ajouter à la liste des plans d'épargne salariale susceptibles d'être abondés dans le cadre du dispositif expérimental proposé au présent article le plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (Pereco) interentreprises et à avancer d'une année la mise en œuvre de l'expérimentation prévue à l'article 3.